

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure ci-après décrite lors de sa séance ordinaire du 22 août 2022 à 19h30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande.

- **DM-2022-00030 – 151, rue Gervais**

Cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputée conforme une marge de recul arrière de 5,3 mètres pour l'habitation unifamiliale isolée se situant au 151, rue Gervais, tandis que selon la grille des spécifications pour la zone H-40 du Règlement de zonage numéro 431, la marge de recul doit être d'au moins 7,5 mètres.

Le tout en référence au plan projet de lotissement, réalisé par François Lafleur, arpenteur-géomètre, en date du 15 juin 2022 sous le numéro 543 de ses minutes.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, le 3 août 2022.
M^e Julie Waite, Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 3 août 2022 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Me Julie Waite, greffière